

**NOTE EXPLICATIVE**  
**VERIFICATION DES POUVOIRS PRESTATION DE SERMENT ET INSTALLATION**  
**DU MEMBRE DU CONSEIL COMMUNAL REMPLAÇANT PRISE D'ACTE**

Suite à la décision d'acter la démission de Mr Joël Pleyiers (100 % citoyens) de sa fonction de Conseiller communal, il convient de le remplacer.

D'après le résultat des élections communales du 13 octobre 2024, il résulte que :

- Monsieur Rudy Magain - 1<sup>er</sup> suppléant a renoncé au mandat de conseiller appelé à remplacer Madame Bénédicte Vanwijnsberghe ;
- Mesdame Caroline de Duve et Vanessa Lemaire ont été installées en qualité de conseillères en remplacement de Mesdames Bénédicte Vanwijnsberghe et Bérengère Tancredi.

C'est donc Monsieur Thierry Mardens, 4<sup>ème</sup> suppléant, qui arrive en ordre utile pour remplacer Monsieur Joël Pleyiers et n'a pas renoncé au mandat.

Il revient au Conseil communal de valider les pouvoirs de Monsieur Thierry Mardens et au Président de l'inviter à prêter serment. Il pourra alors être déclaré installé.